

## **7 – BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2017**

*L'assemblée a pris connaissance du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2017 :*

*La loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public a introduit de nouvelles dispositions, afin d'assurer une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités locales. Parmi ces mesures :*

**1) Les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de droits réels immobiliers (exemple : baux emphytéotiques).**

Toutes les acquisitions ou cessions, à savoir les ventes, échanges ou donations, effectuées durant l'exercice 2017 sont concernés. La date à prendre en considération est celle du transfert de propriété (lequel est réputé intervenir dès l'échange de consentement sur la chose et sur le prix) et non celle de la signature de l'acte ou de paiement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'établir ce bilan en fonction des décisions prises par le Conseil Municipal durant l'exercice 2017.

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

#### **Séance de Conseil Municipal du 12 juin 2017 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la CDC Brenne val de Creuse, représentée par M. Claude MERIOT, Président, les parcelles cadastrées pour partie AL n° 368, 365 et 362 (devenues AI 395 -397 et 391), moyennant le prix de un euro symbolique, sur lesquelles est construite la chaufferie bois du réseau de chaleur.

#### **Séance de Conseil Municipal du 12 juin 2017 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la CDC Brenne val de Creuse, représentée par M. Claude MERIOT, Président, les parcelles cadastrées AL n° 366, 370, 361 et 311 pour partie, moyennant le prix de un euro symbolique, sur lesquelles sera construite la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

#### **Séance de Conseil Municipal du 12 juin 2017 :**

- L'Assemblée a décidé de vendre une partie du chemin rural des Daubourgs à la SCI EDVIQUERO, moyennant le prix de 900,00 €.

#### **Séance de Conseil Municipal du 20 novembre 2017**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la Sarl Benoiton Frères un atelier à usage artisanal ainsi qu'une emprise de terrain de 5 000 m<sup>2</sup> sis au 55 rue Bordessolles, moyennant un prix total de 69 500,00 € HT.

#### **Séance de Conseil Municipal du 20 novembre 2017**

- L'Assemblée a décidé de vendre à la Sté CENTRELEC, représentée par Frédéric Benoist une emprise de terrain de 1 190 m<sup>2</sup> sis rue Bordessolles, moyennant un prix total de 13 415,00 € HT

**2) Les communes de plus de 3 500 habitants doivent établir chaque année un tableau récapitulatif des cessions à annexer au compte administratif.**

Ce tableau (ci-après annexé) est établi en fonction des titres de recettes émis sur l'exercice 2017, relatifs aux cessions.

